



MAIRIE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025

L'an deux-mille vingt-cinq, le trois du mois de juillet, le conseil municipal de MARCIGNY régulièrement convoqué en date du vingt-cinq juin deux-mille vingt-cinq s'est réuni à seize heures trente au nombre prescrit par la loi, en présence du public, en mairie, salle du conseil, sous la présidence de Madame Carole CHENUET, Maire.

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
CHENUET Carole	X		
CHAVIGNON Gilles	X		
CLEMENT Monique	X		
CHANDON Frédéric		X	Pouvoir donné à Monique CLEMENT
JANVIER Renée	X		
FERNANDEZ Laurent		X	Pouvoir donné à Renée JANVIER
PROST Denis	X		
PERRIER Robert		X	Pouvoir donné à Odette BILLON
BILLON Odette	X		
RENARD François		X	Pouvoir donné à Gilles CHAVIGNON
GIRARD Valérie	X		
KELLER Sébastien	X		
VERSTRAETEN Géraldine		X	Pouvoir donné à Carole CHENUET
THION Olivier		X	
MONTESANO Marina		X	Pouvoir donné à Valérie GIRARD
PONCET Louis	X		
HAUTIER René	X		
PEGUIN René	X		
HENRY Jacques	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers :

- En exercice :	19
- Présents :	12
- Votants :	18
- Absents :	7
- Exclus :	0

Secrétaire de séance : Renée JANVIER

Madame le Maire propose de valider les procès-verbaux des séances des 10 et 18 juin

Monsieur Prost précise que ce n'est pas à l'ordre du jour de la présente séance.

Décision prise dans le cadre des pouvoirs du Maire

- **3Rvet : Facturation de l'étude comportementale**

Un chien errant a été retrouvé sur la voie publique de la commune. Madame le Maire a été dans l'obligation d'établir un arrêté afin de demander à un vétérinaire de pratiquer une évaluation comportementale du chien. Les frais de la consultation du vétérinaire ont été reçus en mairie pour la somme de 108.70 €. Madame le Maire va demander le remboursement de ces frais à la propriétaire de l'animal.

1. Déclarations d'intention d'aliéner

2025-18 : Vente d'un tènement immobilier comprenant deux ateliers et deux garages sur les parcelles AK 438 (253 m²) et AK 66 (97 m²) pour 1/3 Rue de la Chenale pour un montant de 15 000 €. Ces parcelles permettent l'accès aux garages acquis par la commune. Ouï cet exposé,

les membres du Conseil municipal décident 17 voix pour et 1 abstention de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur ce bien.

2025-20 : Vente d'un tènement immobilier sur les parcelles AM 122 (341m²) et AM 123 (297 m²), 22 Rue des Récollets comprenant appartements et parkings pour un montant de 275 000 €.

Ouï cet exposé, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur ce bien.

2. Ressources humaines - Protection sociale complémentaire - Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents

Vu la validation du Comité Social Territorial du 17 juin.

Ouï cet exposé, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de valider définitivement la participation de la commune comme suit :

- Adhésion à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de MARCIGNY
- Souscription de la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 90 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1^{er} août 2025 ;
- Participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 50 % du montant de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire retenu.

3. Finances – Décisions modificatives

Monique CLEMENT, adjointe en charges des finances, présente les décisions modificatives suivantes :

Ajustement des crédits relatifs au dégrèvement de la taxe habitation sur les logements vacants pour inscrire 7 393 €. Ouï cet exposé, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de transférer 3 393 € du compte 62268 Autres Honoraires au compte 7391112 Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants.

Transfert de crédits afin de permettre la réalisation de la peinture des portes de l'église. Ouï cet exposé, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de transférer 7 500 € du compte 21 311 Bâtiments administratifs prévus au budget prévisionnel 2025 pour la peinture des portes de l'église au compte 2313 Construction.

4. Règlement intérieur restaurant scolaire

Le règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie permet aux parents de connaître les modalités d'accueil de leurs enfant sur le temps périscolaire.

Ouï cet exposé, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité d'actualiser le règlement intérieur comme suit :

- Ajout du tiers de confiance
- Article 1 : Ajouter la capacité d'accueil en maternelle pour la porter à 30 enfants
- Article 4 : Ajouter la mise en place du prélèvement automatique
- Article 10 : Les parents doivent désinscrire la veille avant minuit. En cas d'absence le matin même les parents doivent prévenir la mairie entre 8h30 et 8h45 et fournir dans le mesure du possible un certificat médical pour éviter la facturation du repas.

5. RPQS

Madame le Maire rappelle que toute commune doit publier un rapport annuel sur la gestion de son service public d'assainissement afin de mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'usager. Il annonce à nouveau que la station d'épuration est conforme. Madame le Maire rappelle les conditions d'élaboration de ce document qui est réalisé tous les ans grâce à l'analyse de la SAUR. Le document complet est disponible et consultable en mairie.

Monsieur PROST déplore l'absence de nombreux élus lors de la réunion de présentation qui s'est tenue ce jour et souhaite une présentation du rapport lors de la séance.

Madame le Maire rappelle que le document est consultable comme chaque année en mairie en amont de la séance mais qu'il est assez technique, les élus ont ce jour sur leur table la synthèse réalisée par la SAUR.

Monsieur CHAVIGNON fait une synthèse du document transmis par la SAUR et de l'analyse de Frédéric CHARPENTIER, cabinet en charge du suivi de l'assainissement. Un effort doit être fait pour améliorer les réseaux. Il rappelle qu'il y a toujours une amélioration à apporter sur le traitement des eaux parasites.

Monsieur PONCET précise qu'il faut s'appuyer sur le schéma directeur et ses « fiches action ».

Où cet exposé, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de valider le RPQS 2024.

6. Assainissement – Exploitation entretien

Monsieur CHAVIGNON présente l'analyse de Monsieur CHARPENTIER

Compte tenu des principales caractéristiques des modes de gestion, la délégation de service public et la prestation de service (PDS) semblent être les deux modes de gestion les plus adaptés. Les élus ont un tableau récapitulatif sur lequel ils peuvent prendre connaissance des deux procédures. La commune est actuellement en prestation de service jusqu'au 31 décembre 2025.

Frédéric CHARPENTIER, compte-tenu du délai, propose de maintenir ce type de contrat pour les deux prochaines années.

Où cet exposé, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de rester en prestation de services pour une durée de deux années à compter du 1^{er} janvier 2026 pour laisser le temps aux futurs élus de prendre connaissance du fonctionnement de la station d'épuration. Monsieur CHARPENTIER est ainsi chargé de lancer une procédure pour contractualiser avec la société qui proposera une prestation adaptée.

7. Questions diverses

Question écrite de Monsieur Poncet relative à la subvention de l'association du marché

Madame le Maire est au fait de ce dossier.

Question écrite de Monsieur Peguin relative à l'audit de la piscine

Madame le Maire précise avoir sollicité le cabinet qui propose de venir le 11 septembre. Une invitation sera transmise aux élus des deux communautés de communes, afin de les sensibiliser sur la prise en gestion de la piscine municipale.

Question orale de Monsieur Prost relative aux actions réalisées par la commune pendant la canicule.

Madame Janvier a pris contact avec la majeure partie des personnes isolées connues.

8. Informations diverses

Incivilités sur la commune : Monsieur Hautier signale la présence de deux roues le soir dans le cœur de ville et dans certains quartiers. Madame le Maire informe les élus avoir signalé plusieurs problèmes sur la commune dont celui-ci ; elle s'est entretenue longuement ce jeudi avec la Gendarmerie au sujet de plusieurs dossiers dont celui-ci.

Festivités du 14 juillet :

12 juillet : brocante du Comité des Fêtes et du Comité de la Foire aux Dindes

13 juillet : pétanque

14 juillet : retraite aux flambeaux suivie du feu d'artifices

Parking place Berchoux : la fin des travaux a été prononcée, l'inauguration aura lieu le 17 juillet à 10h30 suivi d'un verre de l'amitié. Les végétaux souffrent des fortes chaleurs, un effort devra être fait sur l'arrosage.

Séance levée à 20h42

**Le Maire,
Carole CHENUET**

